Image not found or type unknown

Non paiement du solde de tout compte

Par **JIMFREDDIE1**, le **28/01/2019** à **20:10**

Bonjour,

Ma rupture conventionnelle a été acceptée par mon ex-employeur et homologuée par la direccte pour une rupture définitive du contrat au 15 Janvier 2019. N'ayant pas été payé de mon solde de tout compte j'apprends qu'entre temps l'entreprise à été liquidée et mon ex-employeur semble ne pas être décidé à me verser quoi que ce soit (congés payés+dernier salaire+indemnité de rupture) . Quels sont mes recours ?

Merci d'avance à celles et ceux qui pourront m'aider.

Par **P.M.**, le **28/01/2019** à **20:50**

Bonjour,

Il faudrait savoir si c'est une liquidation judiciaire ou une dissolution volontaire...

Par **JIMFREDDIE1**, le **28/01/2019** à **20:57**

Bonjour. Il s'agit d'une liquidation volontaire car le dirigeant à vider le compte afin de créer une nouvelle société.

Par **P.M.**, le **28/01/2019** à **21:15**

Il vous faudrait donc saisir le Conseil de Prud'Hommes si à la date habituelle de la paie de janvier l'employeur ne vous transmet pas le solde de tout compte et l'attestation destinée à Pôle Emploi ainsi que le règlement après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure...

Par **JIMFREDDIE1**, le **28/01/2019** à **22:30**

Merci pour votre réponse.
Je vais suivre votre conseil.
Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés